

Image not found or type unknown



pas de cautionnaire pour mon futur appartement

Par **jos87**, le **30/09/2010** à **21:04**

bonsoir. je viens de trouver un appartement mais le hic c'est que je n'ai personne pour se porter caution et que je suis en année sabbatique mais le propriétaire me propose que je lui fasse un chèque équivalent à 1 an de loyer. est-ce légal ? merci pour vos réponses

Par **loee**, le **01/10/2010** à **21:19**

Bonjour,

Non, ce n'est pas légal.

Faites un dossier Pass Grl sur internet et voyez si vous avez l'accord. Si oui, présentez le au propriétaire.